

MGEN INTERNATIONAL SANTÉ PRÉVOYANCE

LES GARANTIES PRÉVOYANCE

Un accident ou une maladie grave peuvent survenir à tout moment et fragiliser votre situation ou celle de votre famille. Pour éviter que les difficultés financières ne s'ajoutent à ces moments douloureux, MGEN propose des garanties Prévoyance incluses dans l'offre MGEN International Santé Prévoyance.

	Membre Participant Actif	Membre Participant Retraité
Allocations Journalières	77% ⁽¹⁾	-
Allocations Invalidité	50% ⁽²⁾	-
Prestation Invalidité - Capital Décès	85% ⁽³⁾	3 500 €
Prestation Invalidité/Décès Majoration par enfant à charge	25 % du traitement brut annuel correspondant à l'indice nouveau majoré 82 I de la Fonction publique ⁽⁴⁾	25 % du traitement brut annuel correspondant à l'indice nouveau majoré 82 I de la Fonction publique ⁽⁴⁾
Perte Temporaire d'Autonomie	400 €/trimestre dans la limite de 4 trimestres	-
Dépendance Totale ⁽⁵⁾	120 €/mois + complément maintien à domicile	120 €/mois + complément maintien à domicile
Service d'Aide à Domicile Perte Temporaire d'Autonomie	OUI	-
Service d'Aide à Domicile Dépendance Totale	OUI	OUI
Service d'Aide à Domicile Assurance	OUI	OUI

⁽¹⁾ 77 % de l'assiette de cotisations utilisée pour le calcul de la cotisation MGEN précédant la perte de revenus, plafonnée à l'assiette correspondant à la cotisation plafond.

⁽²⁾ 50 % du Traitement Indiciaire Brut (TIB) afférent à l'échelon le plus élevé de l'emploi et du grade dont il relève (lorsqu'une grille d'évolution de carrière existe). Montant de prestation plafonné à la Base de Référence Garantie (10 729 € en 2018).

⁽³⁾ 85 % de l'assiette utilisée pour le calcul de la cotisation MGEN précédant le Décès ou la Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, plafonnée à l'assiette correspondant à la cotisation plafond.

⁽⁴⁾ La majoration est égale à 25 % du traitement brut annuel correspondant à l'indice nouveau majoré 82 I de la Fonction publique (soit 11 551,47 € au 1^{er} février 2017).

⁽⁵⁾ Délai d'attente de 36 mois.

Document publicitaire n'ayant pas de valeur contractuelle. Les conditions et le détail des garanties figurent aux Statuts et Règlements mutualistes MGEN.